

Publication d'informations en matière de durabilité

Regard Green Bonds

ISIN : FR0013511532 / FR0013511540

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

■ Résumé

Ce fonds d'obligations privées et souveraines applique une stratégie « Best-in-Universe » sur un univers constitué uniquement de Green Bonds, en plus des politiques d'exclusions normatives et sectorielles de PRO BTP FINANCE. Au moins 90% des investissements sont couverts par ces politiques, et donc alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.

Exclusions normatives et sectorielles

Le fonds est soumis à nos politiques d'exclusions sectorielles et normatives. Il s'agit de l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans la production d'armements controversés, dans les secteurs du tabac, de l'alcool, des hydrocarbures non-conventionnels ou du charbon. Il est interdit d'investir chez un émetteur concerné par ces politiques. Les émetteurs souverains ne respectant pas les principes du GAFI (sur liste noire) sont également interdits. Dans le cas où un émetteur déjà présent en portefeuille serait concerné par une de nos politiques d'exclusions, le gérant doit alors liquider sa position¹. Les données utilisées pour mettre en place ces exclusions proviennent des fournisseurs MSCI, Urgewald et du site du GAFI. Les données sont mises à jour tous les mois et des vérifications de cohérence sont réalisées. Dans le cas des controverses, les mises à jour ont lieu au fil de l'eau.

Le détail de nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles se trouve sur notre site internet.

Best-in-Universe

PRO BTP FINANCE a développé une méthodologie interne pour analyser, comparer et hiérarchiser les Green Bonds entre eux. Cela nous permet de sélectionner au sein du fond, uniquement les émissions ayant un réel caractère « Vert ».

Notre méthodologie de notation se base sur trois piliers :

- La performance environnementale de l'émetteur (20%)
- L'impact carbone / environnemental net des projets financés par l'obligation verte (60%)
- L'alignement de l'obligation verte avec les Green Bond Principles (20%)

Le poids le plus important est alloué à l'impact des projets liés à l'émission (pour refléter l'importance d'investir dans des projets à fort impact positif). Chaque titre composant le portefeuille doit respecter un standard Green minimum (correspondant à une note Green minimale de 50 sur 100), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement. Ainsi, seuls les Green Bonds ayant les impacts positifs les plus significatifs sont éligibles au portefeuille.

Le détail de cette stratégie dite Best-in-Universe peut être trouvé dans notre code de transparence, disponible sur le site internet.

¹ Dans le cas des hydrocarbures non-conventionnels, l'exclusion sera effective au plus tard en 2025



■ Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Ce fonds d'obligations privées et souveraines applique une stratégie « *Best-in-Universe* » sur un univers constitué uniquement de Green Bonds. Ainsi, toutes les obligations détenues dans le fonds sont des Green Bonds, et doivent répondre d'une note extra-financière propriétaire (dite « Green ») supérieur à 50/100.

De plus, des filtres d'exclusion sont également appliqués à l'univers d'investissement afin de restreindre les investissements dans des sociétés dont l'activité principale est susceptible de porter préjudice à l'environnement ou à la société au sens large, y compris les sociétés des secteurs du tabac, de l'alcool, des hydrocarbures non-conventionnels et du charbon. Une politique de gestion des controverses est également mise en place pour identifier et filtrer en amont les entreprises présentant des carences avérées en matière d'ESG. Le détail de nos politiques d'exclusions normatives et sectorielles, ainsi que de notre politique de gestion de controverses se trouve sur notre site web.

■ Stratégie d'investissement

Le produit a une approche « *Best-in-Universe* » sur un univers uniquement constitué de Green Bonds et applique des politiques d'exclusions sectorielles et normatives et de gestion des controverses. Le fonds est ainsi soumis à plusieurs contraintes extra-financières.

Exclusions normatives et sectorielles

Le fonds est soumis à nos politiques d'exclusions sectorielles et normatives. Il s'agit de l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans la production d'armements controversés, dans les secteurs du tabac, de l'alcool, des hydrocarbures non-conventionnels ou du charbon. Il est interdit d'investir chez un émetteur concerné par ces politiques. Les émetteurs souverains ne respectant pas les principes du GAFI (sur liste noire) sont également interdits. Les émetteurs présentant des carences majeures en matière de gouvernance sont par ailleurs exclus via notre procédure de gestion des controverses. Nous appliquons également une surveillance accrue sur les pays en liste grise du GAFI et les pays à risque élevé selon la cartographie LCB-FT.

Best-in-Universe

PRO BTP FINANCE a développé une méthodologie interne pour analyser, comparer et hiérarchiser les Green Bonds entre eux. Cela nous permet de sélectionner au sein du fond, uniquement les émissions ayant un réel caractère « Vert ».

Notre méthodologie de notation se base sur trois piliers :

- La performance environnementale de l'émetteur (20%)
- L'impact carbone / environnemental net des projets financés par l'obligation verte (60%)
- L'alignement de l'obligation verte avec les Green Bond Principles (20%)

Le poids le plus important est alloué à l'impact des projets liés à l'émission (pour refléter l'importance d'investir dans des projets à fort impact positif). Chaque titre composant le portefeuille doit respecter un standard Green minimum (correspondant à une note Green minimale de 50 sur 100), indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement. Ainsi, seuls les Green Bonds ayant les impacts positifs les plus significatifs sont éligibles au portefeuille.

Le détail de cette stratégie dite Best-in-Universe peut être trouvé dans notre code de transparence, disponible sur le site internet.

■ Proportion d'investissement

Le fonds n'entend pas réaliser d'investissement durable, au sens du règlement SFDR comme du règlement Taxonomie.

100% des obligations détenues en portefeuille sont des Green Bonds. En termes d'actif net, jusqu'à 10% du fonds peut être placé sur des instruments de trésorerie ou des dérivés.





■ Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et sociales, nous réduisons l'univers d'investissement du gérant en excluant certains émetteurs : ceux concernés par nos politiques d'exclusions, ceux en controverses sévères. Les émissions ayant une note « Green » inférieure à 50/100 sont également exclues. Ces exclusions sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales.

Les données liées aux exclusions sont mises à jour chaque début de mois et intégrées dans notre base propriétaire. Après retraitement, la liste des titres interdits est ensuite transmise au gérant. Si un émetteur en portefeuille devient inéligible, le gérant dispose alors de trois mois pour céder sa position. Les controverses sont, elles, traitées au fil de l'eau via des alertes de notre fournisseur de données.

Toutes les données présentes dans notre base propriétaire sont historisées et accessibles à tous les gérants et analystes de PRO BTP FINANCE. Un contrôle pré-trade est mis en place via notre outil de passation d'ordres afin, d'une part de bloquer les investissements sur des émetteurs interdits et, d'autre part, d'alerter les gérants sur des émetteurs susceptibles de présenter des risques ESG particuliers.

Les bases de données Trucost sont mises à jour mensuellement, tenant compte notamment de la diffusion par les émetteurs de leur reporting Green de l'émission ou de toute information pertinente permettant de juger la qualité environnementale sur chacun des trois piliers.

Le respect de nos processus est également contrôlé dans le cadre du Plan de Conformité et Contrôle Interne, par les collaborateurs du Pôle CCI (Conformité et Contrôle Interne).

■ Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Les données liées aux exclusions, sont mises à jour chaque début de mois et intégrées dans notre base propriétaire. Les controverses sont traitées au fil de l'eau.

Les bases de données Trucost sont mises à jour mensuellement, tenant compte notamment de la diffusion par les émetteurs de leur reporting Green de l'émission ou de toute information pertinente permettant de juger la qualité environnementale sur chacun des trois piliers.

Nous vérifions chaque mois que l'inventaire du portefeuille est conforme à nos exigences, c'est-à-dire qu'aucun émetteur n'est concerné par nos politiques d'exclusions, qu'aucun émetteur n'est en controverse sévère et qu'aucun titre en portefeuille n'est inéligible (note ISR inférieure à 50/100). Pour les controverses, les données fournies par MSCI sont mises à jour au fil de l'eau dans notre base propriétaire, via un système d'alerte. Si un émetteur en portefeuille devient inéligible, le gérant est alerté par un mail automatique et dispose alors de trois mois maximum pour céder sa position.



■ Sources et traitement des données

Nos fournisseurs de données sont les suivants :

- MSCI : controverses, exclusions normatives et sectorielles (sauf charbon et hydrocarbures), taxonomie
- Urgewald : exclusions charbon et hydrocarbures non-conventionnels
- Trucost : données liées aux Green Bonds
- Refinitiv : indicateurs extra-financiers (y compris les PAI)

Les données fournies mensuellement par Trucost sont retraitées pour donner un score « Green » selon le modèle ci-dessous :

Pondération	Score PBF	Indicateur Trucost sous-jacent
20%	Score performance environnementale de l'émetteur	Latest year Total Environmental Impact Ratio (Environmental Costs / Revenue)
60%	Score impact net des projets financés par l'obligation	Avoided Emissions Intensity (tCO ₂ -eq/ EUR million invested)
20%	Score alignement avec les Green Bond Principles	Use / Mgmt of Proceeds

Il n'y a pas de retraitement significatif pour les autres données. PRO BTP FINANCE vérifie mensuellement que les données reçues par ses fournisseurs sont cohérentes et corrige les éventuelles anomalies.

■ Limites aux méthodes et aux données

Les stratégies mises en place par le fonds sont soumises aux contraintes résultant de la fiabilité des données fournies par nos fournisseurs de données extra-financières. Compte tenu des volumes, PRO BTP FINANCE n'est pas en mesure de vérifier la totalité des données reçues et est donc dépendant de la qualité des analyses des sociétés fournisseuses.

Cependant, des contrôles de cohérence sont effectués lors des mises à jour mensuelles par nos fournisseurs et les utilisateurs de notre base de données propriétaires nous font part de tout doute quant à la validité des données. Ainsi, nous pouvons nous assurer d'une cohérence globale des données et de la politique mise en place.

Une autre limite aux méthodes et aux données est la couverture des émetteurs sous-jacents. Nous avons mis en place un outil d'analyse de Green Bonds non couverts encore par les bases de données Trucost, en collaboration avec celui-ci. Cet outil est basé sur la même méthodologie que celle disponible dans les bases de données mises à jour mensuellement. Il en ressort un score qui nous permet de valider ou non un investissement en amont. Ce score est provisoire, jusqu'à ce que l'émission soit couverte par Trucost dans ses bases de données.

Enfin, compte tenu des délais lors d'achat ou de vente de titres, le fonds peut se retrouver temporairement avec un émetteur exclu dans le cas d'un changement brutal du niveau de controverse. Nous fixons un délai de trois mois maximum aux gérants dans ce cas-là.

■ Diligence raisonnable

PRO BTP FINANCE suit au quotidien les éventuelles alertes sur les controverses de tous nos émetteurs en portefeuille. Cette veille continue nous permet de nous prémunir contre des risques majeurs de durabilité ou de réputation.

Le respect de nos processus est également contrôlé dans le cadre du Plan de Conformité et Contrôle Interne, par les collaborateurs du Pôle CCI (Conformité et Contrôle Interne).

■ Politiques d'engagement

Sans objet pour ce fonds qui n'investit que dans des produits obligataires sans droit de vote.

■ Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

